

---

## Le remplaçant nouveau est arrivé !

SUD Éducation dénonce le camouflet infligé aux enseignants par le texte publié au *BO* n° 37 du 14 octobre 2010 sous le titre d' « Amélioration du dispositif de remplacement des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré ». Sous le fallacieux prétexte d'améliorer le remplacement de professeurs que leurs diverses missions appellent régulièrement en dehors de leur établissement d'exercice, ce texte vise en effet à accroître la charge de travail des enseignants, à leur dénier leur compétence disciplinaire et pédagogique, à précariser les salariés de l'Éducation Nationale et à réduire encore le nombre des fonctionnaires dépendant de ce ministère.

Ce texte repose en effet sur une confusion habilement ménagée entre l'*absence au travail* (le congé de maladie, qui est strictement réglementé et autorisé dans les limites de la loi) et l'absence sur le lieu de travail, qui résulte de l'accomplissement par l'enseignant de missions aussi diverses que l'accompagnement de sorties ou de voyages pédagogiques, la participation aux nombreux examens et concours organisés par leur ministère, la représentation des salariés dans les instances académiques ou rectorales et la lutte syndicale. Décrire ces missions de l'enseignant comme des absences (avec tous les sous-entendus suspicieux qu'implique ce terme) est mensonger et calomnieux. On cherche ainsi à discréditer les professeurs et à ternir leur image aux yeux de la population : les enseignants n'ont pas le don d'ubiquité, ils ne peuvent être à la fois au four et au moulin !

Il est inacceptable que des professeurs qui accomplissent leur mission ailleurs que dans leur classe voient leur charge de travail s'accroître par l'obligation de mettre en ligne des exercices destinés à des remplaçants improvisés ou de rattraper les heures de cours que des nécessités de service les ont empêchés d'assurer : les enseignants ne sont pas corvéables à merci ! Envisager le remplacement d'un professeur par un collègue de son établissement, c'est faire comme si ce dernier ne travaillait pas déjà à temps complet : or faire classe, préparer des cours, corriger des copies, concevoir des sujets de devoirs, se tenir au courant de l'évolution de sa discipline et des progrès de la pédagogie sont des activités qui suffisent largement à occuper la semaine de travail des enseignants. En outre, tout porte à croire que le *référént* qui, dans chaque établissement, devra gérer les nouveaux remplaçants sera un membre de la communauté éducative, qui devra s'acquitter de cette charge en plus de son propre travail.

Pour faciliter le travail de leurs remplaçants, les enseignants seraient dorénavant censés leur fournir du matériel pédagogique. Il ne s'agit assurément là que d'un simple expédient visant à occuper les élèves et à cacher aux parents l'annulation des cours : de tels exercices mis en ligne ne sauraient en effet permettre d'assurer une continuité pédagogique ni de mettre sur pied une pédagogie de la réussite. Quelle valeur, quelle efficacité pourra bien avoir un enseignement ponctuel, délivré par un étudiant ou un travailleur précaire qui n'aura reçu aucune formation préalable et ignorera tout d'une profession qu'il n'exercera que par intermittence ? Mais le comble est atteint, quand on envisage de remplacer un enseignant par un collègue d'une autre matière. Demander à un philosophe d'aider à la rédaction d'un devoir de mathématiques ou à un scientifique de guider les élèves dans celle d'une dissertation littéraire, cela ne paraît pas choquer le ministère, qui se satisfait de la présence de n'importe quel adulte dans une classe : c'est cependant le déni même de la compétence de chaque enseignant dans sa propre discipline... Là encore, la seule justification d'un tel projet, c'est le *gardiennage* pour enfants !

La mise en place de zones de remplacement se recoupant partiellement, l'emploi d'enseignants non titulaires, d'étudiants en master 2 et de TZR dans « des disciplines connexes », l'établissement de partenariats visant à constituer un *vivier* de remplaçants contractuels avec Pôle emploi ou avec les universités, la constitution de semblables *viviers* interacadémiques (remplacements dans deux académies frontalières), aucune de ces mesures ne poursuit un objectif pédagogique ; il ne s'agit là que d'économie de bouts de chandelles, de précarisation des salariés de l'éducation, de désorganisation et de casse du service public.

**En lieu et place de ce système de remplacement inefficace et mercantile, SUD éducation revendique la mise en place d'un service de remplacement compétent et efficace, fondé sur la définition de zones de remplacement de taille raisonnable (un BEC au maximum) et le recrutement de TZR formés au travail spécifique d'enseignants remplaçants et habilités à s'organiser en brigades. Il en va de l'avenir du service public d'éducation !**